

Base de connaissances effluents d'élevage



Fiches techniques traitant de la caractérisation
des effluents d'élevage

**POUR LA CARACTÉRISATION
DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE À LA FERME,
À CHACUN SON RÔLE ET SES
RESPONSABILITÉS!**



Centre de référence en agriculture
et agroalimentaire du Québec

AVERTISSEMENT

Au moment de sa rédaction, l'information contenue dans ce document était jugée représentative des connaissances sur la caractérisation des effluents d'élevage. Son utilisation demeure sous l'entière responsabilité du lecteur.

Cette fiche technique fait partie d'une série de fiches traitant de la caractérisation des effluents d'élevage et réalisées par le comité de coordination effluents d'élevage.

Le CRAAQ remercie ces partenaires de leur appui :



- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Pour information :

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
Édifice Delta 1
2875, boulevard Laurier, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 523-5411
Télécopieur : 418 644-5944
Courriel : client@craaq.qc.ca
Site Internet : www.craaq.qc.ca

RÉDACTION

Sandrine Seydoux, M.Sc., agronome

RÉVISION

Richard Beaulieu, M.Sc., agronome

Direction du secteur agricole et des pesticides, MDDEP

Daniel Bernier, agronome

Direction recherches et politiques agricoles, UPA

Pascale Cantin, B.Sc.

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ

Joanne Lagacé, B.Sc.

Direction gestion des stratégies d'affaires, des partenariats et des offres de produits et services, CRAAQ

Raymond Leblanc, M.Env., agronome

Ordre des agronomes du Québec

Jocelyn Magnan, agronome

Consultant en agriculture et agroenvironnement

COORDINATION DU PROJET

Joanne Lagacé, B.Sc., chargée de projet, CRAAQ

ÉDITION ET MISE EN PAGE

Danielle Jacques, M.Sc., agronome, chargée de projets à l'édition, CRAAQ

Nathalie Nadeau, technicienne en infographie, CRAAQ

Cette fiche présente les rôles et les responsabilités des deux principales personnes concernées par le processus de caractérisation des effluents d'élevage à la ferme : le producteur et son conseiller.

Ces rôles et ces responsabilités découlent de la réglementation en vigueur (REA, mise à jour du 26 avril 2012) et s'appuient sur la documentation publiée par le CRAAQ ou disponible dans la [Base de connaissances effluents d'élevage](#)¹.

Si c'est le producteur qui procède à l'échantillonnage ou aux mesures, il est primordial que celui-ci suive les instructions de l'agronome afin d'obtenir des données de caractérisation valides, donc utilisables.



© photo : Marc Lajoie, MAPAQ



© photo : Fiche technique N° 10 ; FPPO

1. Les passages soulignés sont reliés (hyperlien) à des documents en ligne et à la Base de connaissances effluents d'élevage.

LE PRODUCTEUR...

Avant le 1^{er} avril de l'année de la caractérisation

- Mandate un agronome pour réaliser ou encadrer la caractérisation.

Avant le début de l'échantillonnage ou des mesures (volumes et pesées)

- S'assure d'avoir compris les explications de l'agronome et la documentation remise par ce dernier (ex. : [protocole de caractérisation](#), calepin d'échantillonnage ou autre information pertinente);
- Prépare le matériel nécessaire, au besoin.

Lors de l'échantillonnage ou des mesures (volumes et pesées)

- Respecte les consignes de l'agronome concernant, le cas échéant :
 - les mesures de volumes de lisier ou de masses de fumier (méthode à utiliser, équipement prévu, précautions);
 - les modalités d'échantillonnage (fréquence et nombre de prélèvements; conservation des prélèvements; constitution, identification et conservation des échantillons; etc.) pour chacun des chantiers de vidange planifiés;
 - la consignation des données dans un calepin d'échantillonnage;
- Transmet les informations à l'agronome, sur demande.

Après l'échantillonnage ou les mesures (volumes et pesées)

- Expédie les échantillons à un laboratoire accrédité, dès que possible et selon les spécifications de l'agronome et du laboratoire;
- Transmet les résultats du laboratoire à l'agronome;
- Conserve, pendant au moins 5 ans, une copie des certificats d'analyse du laboratoire ainsi que du rapport de caractérisation signé par l'agronome.

En tout temps

- Avise l'agronome, dès que possible, de tout changement pouvant influencer les quantités ou la valeur fertilisante des effluents caractérisés (modification du cheptel, maladie, bris de matériel, oublis, etc.).

L'AGRONOME...

Avant le 1^{er} avril de l'année de la caractérisation

- Signe, avec le producteur, un contrat de services professionnels qui précise notamment les rôles et les responsabilités de chacun;
- Établit la méthode de caractérisation à suivre, **l'adapte au besoin** et en planifie les étapes;
- Estime le volume de fumier ou de lisier à gérer annuellement (d'après le registre d'épandage ou les mesures dans les structures d'entreposage);
- Détermine le nombre d'échantillons et de prélèvements par échantillon, ainsi que la fréquence de prélèvement, pour chaque chantier de vidange planifié avec le producteur;
- Prépare le calepin d'échantillonnage du producteur;
- Explique chacune des étapes du processus de caractérisation et le détail des responsabilités de chacun;
- Rappelle l'importance de respecter le protocole de caractérisation pour obtenir des échantillons représentatifs et des valeurs de caractérisation valides, donc utilisables par l'entreprise;
- Détermine les paramètres à faire analyser (matière sèche, C/N, azote total, azote ammoniacal, phosphore, potassium, calcium, magnésium).

Lors de l'échantillonnage ou des mesures (volumes et pesées)

- Avise dès que possible le producteur de tout changement pouvant influencer la caractérisation (ex. : modification de la méthodologie);
- Assure un suivi² ou, au besoin, procède à l'échantillonnage et aux mesures.

Après l'échantillonnage ou les mesures (volumes et pesées)

- Valide le processus de caractérisation par l'analyse du calepin d'échantillonnage et du registre d'épandage (hauteurs dans la fosse, volumes, résultats de pesées, fréquence et nombre de prélèvements, etc.);
- Analyse les résultats du laboratoire;
- Établit la charge fertilisante annuelle générée par l'exploitation en fonction des teneurs en éléments fertilisants et du volume d'effluents d'élevage produit annuellement;
- Interprète les résultats et les compare avec les valeurs références les plus récentes et, si possible, avec les résultats d'un bilan alimentaire;
- Rédige un rapport de caractérisation incluant l'argumentaire entourant la reconnaissance ou non des résultats de caractérisation et le remet au producteur.

2. Les étapes pouvant faire l'objet d'un suivi sont indiquées dans la fiche « [Outils d'évaluation du temps requis pour le processus de caractérisation des effluents d'élevage](#) ».